Communauté de communes du
Canton de Semur-en-Brionnais

Modification de droit commun n ° 1 du
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Saint-Christophe-en-Brionnais

Plan de zonage

Plan n °	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
	1 : 5 000	M1	PCI Vecteur m.a.j. 03/01/2020	-	23 février 2026

Origine DGFiP cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2020

Les zones urbaines et à urbaniser

Les zones urbaines (U)

- UA1 Centre ancien
- UB1 Zone d'extension dense
- UC1 Zone pavillonnaire peu dense et recente
- UH Hameaux anciens
- UX Zone vouée aux activités
- UE1 Zone reservée à l'accueil d'équipements

Les zones à urbaniser (AU)

- 1AU Zone de développement à court terme à vocation d'habitat
- 2AU Zone de développement à long terme à vocation d'habitat

Les zones naturelles et agricoles

Les zones naturelles (N)

- N Zone naturelle
- Ne Zone naturelle identifiant des secteurs à vocation d'accueil/ier des activités de sports, de loisirs ou liées au tourisme (voie verte, terrains de football, étang de loisirs...)
- Nc Zone naturelle correspondant aux espaces de jardins

Les zones agricoles (A)

- A Zone agricole
- Ap Zone agricole à potentialités paysagères fortes
- Ax Zone agricole identifiant des corridors d'intérêt environnemental à préserver
- Ae Zone agricole de identifiant une zone ou est implantée une activité non agricole existante
- Ae Zone agricole correspondant aux équipements d'intérêt collectifs présents en zone A
- Ae Zone agricole correspondant aux secteurs de tourisme/loisirs/culture

Les éléments remarquables du paysage

Les éléments protégés au titre de l'article L. 151-23 du CU (raisons écologiques)

- Zone humide
- Haies
- Bosquets
- Boisements
- Ripisylves

Les éléments protégés au titre de l'article L. 151-19 du CU (raisons paysagères et patrimoniales)

- Eléments patrimoniaux (cf. OAP patrimoine)
- Patrimoine rural du Charolais-Brionnais (application des dispositions de la catégorie "Fermes et patrimoine rural" dans l'OAP Patrimoine)
- Murs et clôtures
- Ensembles bâtis

Les risques naturels, nuisances et autres contraintes

Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) de la Loire

- Aléa faible
- Aléa fort
- Aléa très fort

Atlas des zones inondables

- Zone inondable

Les risques miniers

- Mines de Mesmon

Autres éléments

- Canalisation de gaz et limites des zones de danger
- Ancienne décharge
- Site pollué

Autres prescriptions d'urbanisme

- Périmètre comportant des orientations d'amenagement et de programmation (OAP) sectorielles au titre des article L. 151-6 et L. 151-7 du CU (cf. cahier des OAP sectorielles)

Attention : l'ensemble du territoire communautaire est concerné par des OAP thématiques

- Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination vers la destination Logement en zone A ou N au titre de l'article L. 151-11 2° du CU
- Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination vers la destination « Commerce - activités de service », la destination « Autres activités des secteurs primaires, secondaires et tertiaires » en zone A ou N au titre de l'article L. 151-11 2° du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-41 1° à 3° du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L. 151-16 du CU
- Voies, chemins, accès agricole à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-38 du CU

Autres éléments reportés pour information

- Secteur de patrimoine paysager et historique correspondant au paysage bocager d'élevage bovin du Charolais Brionnais
- Construction non reportée au cadastre DGFiP